



Cabinet

Leader parlementaire de l'opposition officielle

Québec, le 24 mai 2016

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général
Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

[Signature]
24/05/2016
11h37

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 25 mai 2016, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par la députée de Taschereau.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de cabinet,

Rafaëlle Perron

Rafaëlle Perron

Hôtel du Parlement
Bureau 2.157
(Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-2514

 24 mai 2016
11h37

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale réitère que la liberté d'expression est fondamentale pour le bon fonctionnement d'une société libre et démocratique;

Qu'elle souligne les nombreux témoignages et éditoriaux qui réclament l'abandon pur et simple du projet de loi 59;

Qu'elle constate que le projet de loi 59 fait peser un risque démesuré sur la liberté d'expression et qu'il ne prévoit rien de concret pour lutter contre la radicalisation de nos jeunes;

Que l'Assemblée nationale confirme que les dispositions civiles, qui encadrent la diffamation, et les dispositions criminelles, qui interdisent le discours incitant à la haine, sont suffisantes pour protéger les minorités québécoises contre la haine et la violence;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement le retrait du projet de loi 59. »
